

**Informations à conserver et à lire attentivement avant de remplir la fiche d'inscription**

**Toutes les séances ont lieu à la piscine St Exupéry, rue Saint Exupéry à Villefranche S/S**

L'accueil est assuré par les bénévoles de l'association qui enregistrent votre arrivée.

Les temps d'accès aux bassins et aux vestiaires sont limités : **entrée dans les vestiaires 10 mn avant chaque séance et sortie 20 mn après la sortie du bassin pour le confort de chacun dans les vestiaires.**

Notre fonctionnement est soumis au règlement intérieur de l'OGR affiché au secrétariat (114 rue de Belleville) et au règlement intérieur de la piscine affiché dans le hall de la piscine.

**Les vestiaires et les douches sont collectifs.**

La diversité des usagers de la piscine (scolaires) interdit de se déshabiller et de se rhabiller en dehors des vestiaires notamment sous les douches et dans les toilettes.

La tenue de bain est obligatoire ainsi que le port d'un bonnet de bain (bermuda et caleçon sont interdits)

Il est interdit de circuler en chaussures dans la zone « pieds nus » à partir de l'accès aux douches, sanitaires et bassins.

Pour le stationnement : le co-voiturage est souhaitable. Nous vous conseillons de nous adresser en même temps vos dossiers d'inscription pour une même séance afin de pouvoir y répondre favorablement.

**AQUAGYM :**

Les cours se déroulent dans le petit bassin (PB) profondeur de 0,80 à 1,50 m maxi, accessible par échelle Ils sont surveillés et animés par des M.N.S. diplômés. Durée du cours de 45 mn

**Pour votre séance d'aquagym + natation , bien choisir votre séance en fonction de l'horaire prévu de natation noté dans le tableau. Aucune autre plage de natation ne sera possible dans la semaine.**

**Pour info, il sera peut-être possible de nager 15 mn au petit bassin conjointement aux séances Aqua 2 ou Aqua 3.**

**NATATION :**

La natation a lieu dans le grand bassin (GB) profondeur 2,50 m maxi dans deux lignes d'eau centrales avec accès par échelle et pour une durée de 30 mn maximum.

**PASS NATATION :**

Il est possible de pratiquer uniquement la **NATATION**, une ou deux fois par semaine selon votre choix. Durée de 45 mn au GB

**STAGE DE NATATION :**

Un stage d'apprentissage et de perfectionnement sera proposé la 1ère semaine des vacances de février 2020 (zone A) sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions (prévues en octobre)

**ASSURANCE :**

Conformément à l'article L321-4 du code du sport, nous informons « nos adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. »

Notre contrat MACIF propose **une assurance complémentaire de type IA (individuelle accident) pour nos adhérents pratiquant des activités sportives dans le cadre de l'OGR**, en plus de notre propre couverture responsabilité civile et dommages corporels. (Formulaire disponible au secrétariat)

**Voir modalités d'inscription au verso**